

2 04 98 12 66 66 Fax 04 98 12 66 74 info@mairie-ramatuelle.fr www.ramatuelle.fr RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Ramatuelle, le 10 JUIL. 2025

Le Maire de Ramatuelle

à

Madame la Présidente du Conseil d'administration Parc national de Port-Cros BP 70220

83406 HYERES CEDEX

N°2025-1685 CAB. GM/LG

Objet: Révision n°4 du plan local d'urbanisme - Transmission pour avis du projet arrêté

P.J.: clé usb

Par RAR n°2C 182 667 6995 1

Affaire suivie par le directeur de cabinet

Madame la Présidente.

Conformément aux dispositions de l'article L153-16, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis, le dossier complet du projet de plan local d'urbanisme arrêté que vous trouverez au format numérique sur la clé usb ci-jointe.

Conformément aux dispositions de l'article R153-4 du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier pour émettre un avis sur ce projet dans les limites des compétences propres de l'institution que vous représentez. Sans réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

Destinataires :

- M. le Président du Conseil départemental
- M. le Président du Conseil régional
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Var
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Var
- M. le Président de la section régionale de la conchyliculture de la Méditerranée
- M. le Président de la Communauté de communes du golfe de St-Tropez
- Mme la Présidente du Parc national de Port-Cros
- Institut National de l'Origine et de la Qualité

